



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale  
des affaires culturelles**

L'architecte des bâtiments de France

à

Mairie de Murviel-les-Béziers

Monsieur le Maire

Place Georges Clémenceau

34490 MURVIEL-LES-BEZIERS

Affaire suivie par : Philippe Bertéa  
Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine de l'Hérault  
Tél. : 04 67 02 32 00  
Courriel : udap.hérault@culture.gouv.fr

Montpellier, le 24 avril 2023

Objet : MURVIEL-LES-BEZIERS – PLU arrêté – Avis UDAP HERAULT

Réf. : *A 23 000162 D*

J'accuse réception de la demande d'avis relative à la révision du PLU de la commune de Murviel-lès-Béziers.

J'ai l'honneur de vous faire part de l'avis de l'UDAP qui est le suivant :

Les servitudes AC1 (protection des monuments historiques et de leurs abords) et AC2 (protection des Sites et Monuments naturels) ont bien été prises en compte. La modification de servitude PDA est bien évoquée dans le rapport de présentation. Toutefois, page 66 de ce document, il convient de remplacer, d'une part, « le service départemental de l'architecture et du patrimoine » par « l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine », d'autre part « périmètre de protection modifié (PPM) » par « périmètre délimité des abords (PDA) »

Pour le règlement, page 44 de ce document, il convient d'ajouter à l'article 4 Les menuiseries et éléments menuisés la phrase suivante : « les menuiseries d'origine doivent être conservées, restaurées ou refaites dans les formes et les matériaux correspondants à l'époque de construction de l'immeuble ». Dans l'article 4.1 Volets, préciser : « en zone UA1, les volets en bois traditionnels, battants ou pliables en tableau, doivent être maintenus. Les volets roulants sont incompatibles avec la préservation de l'aspect patrimonial des façades et ils sont à écarter dans le cœur ancien ». Remplacer « les volets roulants sont autorisés... » par les volets pourront être autorisés ».

En conclusion, je vous fais part de mon avis favorable sur ce projet de révision du PLU sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus.

L'architecte des bâtiments de France

Sophie LOUBENS

Copie : DDTM

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault  
5. Rue Salle l'Evêque CS 49020 34967 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tél. : 04 67 02 32 00  
[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie)